

Assemblée générale du 2 avril 2024

Ordre du jour dans la convocation en annexe
Diaporama de présentation en annexe

Claude Lancrenon en tant que président ouvre l'assemblée à 18h30.

Il excuse pour leur absence : M. SCHLESINGER (Maire d'Olivet), H. SAURY (Député du Loiret), I. LANSON (Conseillère départementale), JP. MISSERY (président du SML), M. LECLERCQ (Adjoint au Maire d'Olivet).

Il souhaite la bienvenue : C. TELLIER (Conseillère départementale), H. RAIMBOURG (Conseiller départemental), R. RAMETTE (Adjoint au Maire de St Pryvé), JP. IMBAULT (Adjoint au Maire d'Orléans), S. LEROUGE (Adjointe au maire d'Olivet), C. FROMENTIN (Vice-Président d'Orléans Métropole) accompagné de ses services

Introduction par Claude Lancrenon

- Vigicrue et les prévisions météorologiques nous ont annoncé une montée en puissance du Dhuy, passé de 0.7m³ à 7 m³ le samedi de Pâques : attention particulière lors de l'astreinte sur la rapide montée des eaux avec une ouverture des vannes de crues immédiate. Toutefois la faible capacité d'évacuation des Tacreniers a encore été observée. De plus sur ce bassin un travail est actuellement en cours avec les meuniers pour l'entretien de leurs ouvrages hydrauliques.

- Je suis remonté en kayak jusqu'à l'ancien barrage Gobson pour constater que les eaux s'épandent naturellement sur Gobson. On est heureux de vivre au bord du Loiret. Je regrette la démolition du barrage. Constate la présence de nombreux arbres tombés sur le Dhuy, navigabilité en kayak difficile mais mieux que l'année précédente où il était impossible de remonter derrière le parc floral.

- Vendredi dernier lors de la réunion de la CLE, la préfecture a accordé un avis de DIG qui accorde le pouvoir au SML de réaliser des travaux présentant un caractère d'intérêt général. Ces travaux visent l'aménagement et la gestion de l'eau sur les cours d'eau non domaniaux, elle octroie aussi des actions en cas de carence des propriétaires. Dans cette DIG, les limites d'actions ne sont pas précisées. La lecture de la DIG rend possible l'interprétation que l'ASRL n'assurerait pas ces missions d'entretien et de gestion ?

- Je remercie toute l'équipe du conseil syndical pour la préparation de cette AG, travail particulier de Bernard Leleu, Sylvain Pinault et Hugo Lepetit

Présentation des syndics et élection du tiers du conseil syndical

Après présentation de l'ensemble du conseil syndical et des candidats, le vote est effectué par bulletin secret. Il y a cinq candidats pour cinq postes vacants. Les cinq candidats sont élus avec une large majorité des voix.

Intervention de Sandrine Lerouge

Elle excuse tout d'abord Michel Leclercq et Matthieu Schlesinger qui n'ont pas pu être présents ce soir. Elle remercie ensuite le conseil syndical et les techniciens de rivière pour leur travail conjoint. Elle prend ensuite la parole sur le dossier de curage à la confluence du Dhuy avec la création d'une banquette au droit du Tertre : Une partie des sédiments curés seront réutilisés pour la création d'une banquette au droit de la propriété de Monsieur Barbier, le reste sera amené en décharge à Sandillon.

Les autres objectifs de la commune sont la renaturation des berges publiques et de pouvoir continuer le travail en partenariat avec l'ASRL. Le marché public pour le faucardage est en cours de rédaction.

Le président rappelle l'opposition de l'ASRL à tout rétrécissement de la rivière notamment au regard du risque inondation.

Rapport Moral et présentation « un site à protéger »

Présentation du service des eaux et assainissement de la métropole

Rapport financier, objectifs 2024 et présentation Fondation du Patrimoine

Claude LANCRENON clôture la séance à 22h et invite les riverains à partager un moment de convivialité autour d'un apéritif.



Assemblée Générale
2 avril 2024

Association Syndicale de la
Rivière Loiret (ASRL)

Ordre du Jour de l'Assemblée

A decorative flourish consisting of three stylized, overlapping leaf-like shapes is centered below the horizontal line.

- ☞ Accueil du Président
- ☞ Intervention service assainissement
- ☞ Présentation des syndics
- ☞ Intervention des élus
- ☞ Elections au tiers des syndics
- ☞ Objectifs 2024
- ☞ Rapport moral et financier 2023
- ☞ Questions diverses

A decorative flourish consisting of three overlapping arches, centered on a horizontal line.

Accueil du président

A decorative flourish consisting of three overlapping arches, centered on a horizontal line.

A decorative flourish consisting of three overlapping arches, centered on a horizontal line.

Présentation des syndics

A decorative flourish consisting of three overlapping arches, centered on a horizontal line.



Présentation des syndics

PRESIDENT

1	M. LANCRENON Claude	283 rue du Général de Gaulle 45160 OLIVET	02 38 69 11 56 claude.lancrenon@orange.fr	Bassin de St Samson	2026
---	---------------------	--	--	---------------------	------

VICE PRESIDENT

2	M. LELEU Bernard	Le Monceau - 1343 r. de la Source 45160 OLIVET	02 38 41 18 82 leleu.olivet@free.fr	Bassin Paul Foret 1	2024
---	------------------	--	--	---------------------	------

SYNDICS

3	M. BENNERY Jean Claude	La Marlière – 138 allée Pierre Gilles de Gennes 45160 OLIVET	02 38 63 58 27 jean-claude.bennery@orange.fr	Bassin de la Source	2028
---	------------------------	--	--	---------------------	------

4	M. TOUCHARD Guy	334 rue du Pont Cotelle 45160 OLIVET	02 38 63 53 11 touchardguy@orange.fr	Bassin de la Source	2024
---	-----------------	---	--	---------------------	------

5	M. KLINGEMANN Michel	239 Chemin de la Rigouillarde 45160 OLIVET	02 38 63 65 51 mklinge@sfr.fr	Bassin Paul Foret 1	2026
---	----------------------	---	--	---------------------	------

6	M. le Maire d'Orléans	Hôtel de Ville BP 2419 45032 ORLEANS	02 38 79 22 22	Rives communales	
---	-----------------------	---	----------------	------------------	--

7	Le Brochet Olivetaïn Rep. par M. VALLE P.	336 allée Sainte Croix 45160 OLIVET	02 38 88 63 55 lebrochetolivetaïn@gmail.com	Bras des Montées	2024
---	--	--	--	------------------	------

8	M. FOURAGE Sébastien	34 rue des Platanes 45100 ORLEANS	06 81 02 59 03 sebfourage@orange.fr	Bras des Montées	2028
---	----------------------	--------------------------------------	--	------------------	------

9	Mme. ABSOLU Françoise	225 rue de Beauvoir 45160 OLIVET	02 38 63 63 61 françoise.absolu@wanadoo.fr	Bassin Paul Foret 2	2028
---	-----------------------	-------------------------------------	--	---------------------	------



Présentation des syndics

10	M. FOURNIER Denis	207 impasse de la Presqu'Île 45160 OLIVET	02 38 66 12 93 fournier.denis@club-internet.fr	Bassin Saint Samson	2028
11	M. RICOU Jérôme	197 rue Pierre Beaulieu 45160 OLIVET	06 07 13 65 37 j.ricou@free.fr	Bassin Saint Samson	2026
12	M. THOMAS Michel	283 sentier des près 45160 OLIVET	06 79 26 16 99 michel.thomas186@orange.fr	Bassin Saint Samson	Coopté
13	M. le Maire d'Olivet	283 rue du Général de Gaulle 45160 OLIVET	02 38 69 83 00	Rives communales	
14	M. NIOCHE Olivier	233 rue de la Mothe 45160 OLIVET	07 66 44 98 39 olivier.nioche09@gmail.com	Bassin du Bac	2024
15	M. le Maire de St Pryvé St Mesmin	Avenue de Saint Mesmin 45750 ST PRYVE ST M.	02 38 22 63 63	Rives communales	
16	M. GOURLOT Fernand	Chemin des Tacreniers 45750 ST PRYVE ST M.	02 38 64 93 49 gourlot.claudine@wanadoo.fr	Bassin des Tacreniers	2028
17	M. DENIS Gérard	86 chemin des Tacreniers 45750 ST PRYVE ST M.	ge.fr.denis@gmail.com	Bassin des Tacreniers	2026
18	Mme. RAMETTE Stéphanie	Le Petit Moulin – Rue de Saint Santin 45750 ST PRYVE ST M.	stephanie.ramette@wanadoo.fr	Bassin de St Santin	2026
19	M. BALIN Philippe	Moulin de la folette – Impasse du caillou 45160 ST HILAIRE ST M.	06 77 17 50 54 pbalin@cap-humanis.fr	Bassin de St Santin	2026

A decorative flourish consisting of three overlapping arches, centered above a horizontal line.

Elections au tiers des syndics

et appel à 2 scrutateurs

Marquage de toutes les lignes, sans rature ni ajout sous peine de nullité

A decorative flourish consisting of three overlapping arches, centered below a horizontal line.

Présentation des candidats



Candidats	Oui	Non	Abst.
Monsieur LELEU Bernard			
Monsieur NIOCHE Olivier			
Monsieur THOMAS Michel			
Monsieur TOUCHARD Guy			
Le Brochet Olivetaïn (Représenté par Monsieur VALLEE Patrick)			

A decorative flourish consisting of three overlapping, rounded, upward-pointing shapes, centered on a horizontal line.

Rapport moral 2023

A decorative flourish consisting of three overlapping, rounded, upward-pointing shapes, centered on a horizontal line.

Rapport moral : Les réunions du conseil syndical

5 réunions sur l'année 2023

7 février

21 mars

23 mai

26 septembre

28 novembre

Assemblée générale le 18 avril

Les sujets évoqués

Réparation et entretien des ouvrages

Les cas de pollutions

Curage à la confluence du Dhuy

Les réunions de la CLE

Les réunions du CTMA

La gestion des espèces invasives

L'étude CENARI-O

L'étiage 2023

Points financiers

Rapport moral : Les études et réunions

La pré-étude HMUC

31 janvier : Réunion de lancement

7 mars : Constitution d'une base de données

23 juin : Réunion du comité de pilotage

CENARI-O

5 octobre : Restitution de l'étude

CTMA

18 octobre : Validation du programme d'actions

La Commission Locale de l'Eau

9 mars : Rapport d'activité 2022, CTMA et suivi anguille

30 novembre : Projets 2024, renouvellement de la CLE

De nombreuses consultations par internet

Rapport moral : Les propositions de l'ASRL pour le CTMA

Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques 2023-2028

- Protection des pertes de Loire alimentant la nappe alluviale
 - Reméandrage du Dhuy
- Curage des sables lourds à l'amont du bassin de décantation de Gobson
 - Installation de ralentisseurs de crues
- Installation de capteurs de niveaux et /ou de vitesse sur le bassin versant
 - Remplacement de la grille du parc floral
 - Curage de l'atterrissement sableux en sortie du Parc Floral
- Curage des sédiments déposés par le Dhuy à sa confluence avec le Loiret
 - Restaurer les berges à l'aval du camping
 - Restaurer les ouvrages hydrauliques
 - Entretenir les fossés jurés du Val d'Olivet
 - Restaurer la zone humide de la fosse aux salamandres
- Construire un nouvel ouvrage hydraulique sur le bassin des Tacreniers
 - Créer une passe à poisson sur le bassin de St Santin

Code Couleur : ■ Actions refusées ■ Actions à réaliser en dehors du CTMA ■ Actions acceptées au CTMA

Rapport moral : Les propositions de l'ASRL pour le CTMA

Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques 2023-2028

- Reméandrage du Dhuy
- Créer une passe à poisson sur le bassin de St Santin
- Installation de capteurs de niveaux et /ou de vitesse sur le bassin versant

- 11 actions refusées

Code Couleur : ■ Actions refusées ■ Actions inscrites au CTMA mais non financées ■ Actions acceptées au CTMA

Rapport moral : Les pollutions

De nombreux cas de pollutions sur notre belle rivière l'année passée :

Le bras du Couasnon : Nombreuses pollutions particulièrement odorantes tout au long de l'année
Constat d'huissier réalisé le 11 octobre 2023

La STEP d'Orléans La Source : Rejet d'eaux usées après pré-traitement le 26 avril
26 tonnes de matières curées le 27 avril

Le Pont Leclerc : 2 cas de pollutions importantes en août et septembre dont l'une ayant entraîné la mortalité de nombreux poissons

Réunion à la STEP d'Orléans La Source le 5 décembre

Rapport moral : Instrumentation du Loiret

Installation d'un capteur de hauteur
et de vitesse au pont Bouchet
le 12 juillet puis le 28 octobre 2022



Bon fonctionnement du capteur de hauteur
Difficultés pour la vitesse

Réflexions sur l'achat de capteurs de hauteur
et de température pour les autres bassins

Rapport moral : Activités récurrentes



Rapport moral : Activités récurrentes

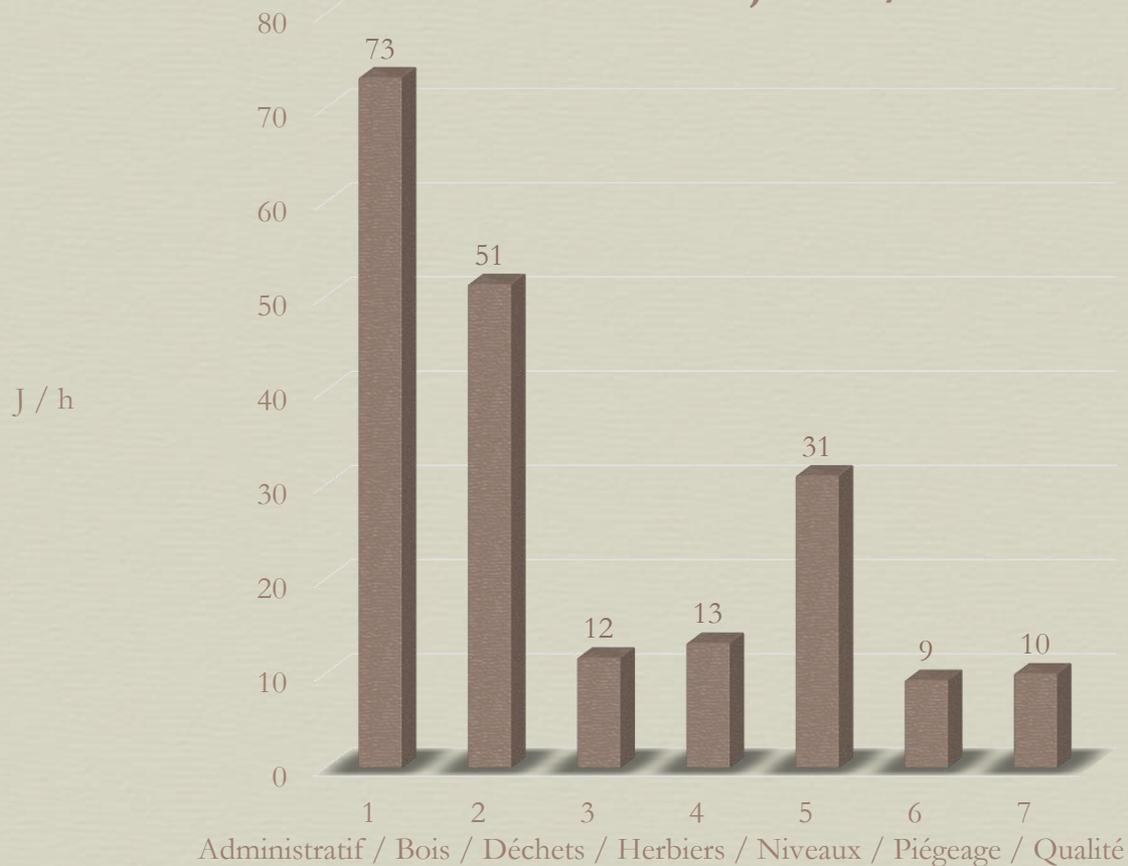
∞ Quelques chiffres en 2023 :

- 7 interventions réalisées chez des riverains pour enlèvement et élagage d'arbres (hors communes)
- 3 conventions avec les communes
- 7 interventions pour des oiseaux
- 12 campagnes de prélèvements pour la qualité de l'eau
- Gestion des embâcles et nettoyage hebdomadaire des ouvrages hydrauliques
- Plus d'une centaine de manipulations d'ouvrages



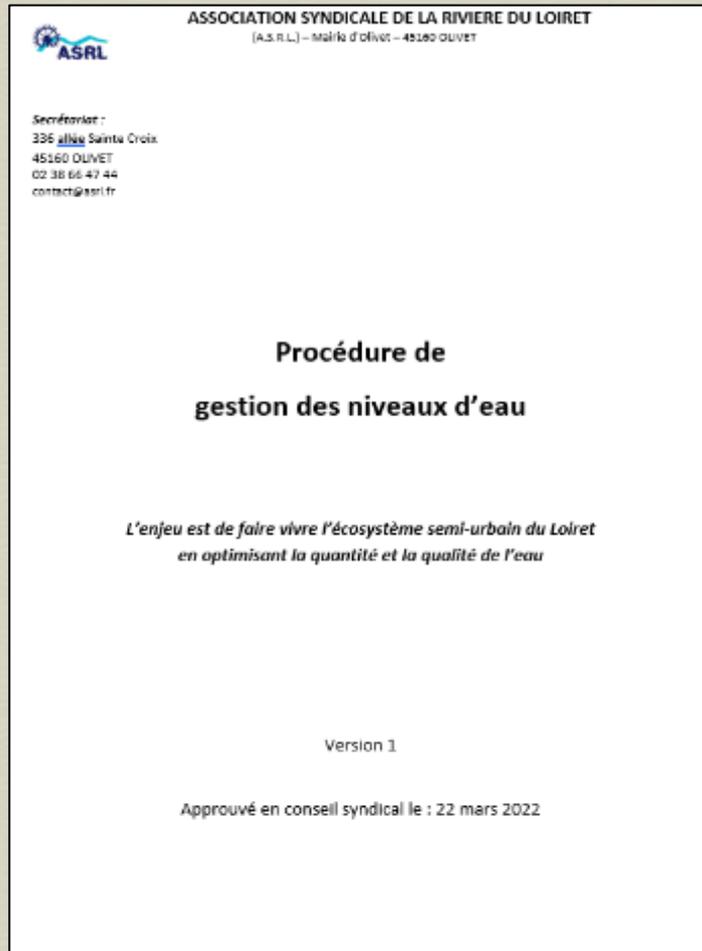
Rapport moral : Activités récurrentes

Tableau d'activités en jours / homme



Rapport moral :

La gestion des niveaux et des sédiments



Procédure validée lors du conseil
syndical du 22 mars 2022

Doit être complétée par des
chapitres crues, étiages et
pollutions

Chaque révision devra faire l'objet
d'une approbation du conseil
syndical

Rapport moral :

La gestion des niveaux et des sédiments

Le 8 décembre 2023 : Augmentation du Dhuy à 1m³/s

Prévision de précipitation à 20mm

> Ouverture partielle de la vanne de crue centrale de St Samson (-21)

Le 11 décembre : Les 20mm sont tombés, le Dhuy augmente à 2,6m³/s

Prévision de précipitation à 40mm

> Ouverture totale de la vanne de crue centrale de St Samson (-17)

Le 13 décembre : 42mm sont tombés, Le Dhuy atteint son pic de crue à 5,7m³/s

> Ouverture totale de la deuxième vanne de crue de St Samson (St Samson : -10)

Le 15 décembre : Baisse du Dhuy à 2m³/s, 3mm de précipitations

> Fermeture totale de la deuxième vanne de crue de St Samson (-21)

Le 19 décembre : Baisse du Dhuy à 0,7m³/s, pas de précipitations

> Fermeture partielle de la vanne de crue centrale de Saint Samson (-24)

Jusqu'au 8 janvier : petites pluies éparses et fluctuation du Dhuy entre 0,3 et 1m³/s

> Fermeture totale de la vanne de crue centrale de St Samson (-20)

Rapport moral : La lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes



24 espèces d'herbes aquatiques

Dont 16 présentes sur le bassin des
Tacreniers et le Loiret public
(2 espèces rares sur les Tacreniers)

Les espèces les plus présentes en
2023 :

- Algues vertes filamenteuses (78%)
- Cératophylle épineux (74%)
- Egérie Dense (63%)
- Elodée de Nuttal (46%)

Suivi des herbiers fait du 3 au 11 juillet en partenariat avec l'EP Loire, le SMBL et le CEN

Rapport moral : La lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes



- Présente depuis 2011 sur le Dhuy.
- Colonisation totale du Dhuy dès 2016.
- Apparition sur le Loiret en septembre 2021 sur le bassin des Tacreniers.
- Développement en 2022 bras de la Fontaine, bras du camping, le long du Poutyl et bassin de St Julien.
- Dissémination sur l'ensemble du linéaire en 2023, particulièrement lors des pluies de novembre.

Rapport moral : La lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes



Faucardage réalisé fin septembre
Financé par la ville d'Olivet et Orléans
Métropole
70 tonnes d'herbes faucardées sur
Saint Samson (après compression)

Ratodo remis en fonction par l'ASRL
Loué gratuitement sous caution

1 mois d'utilisation sur les Tacreniers
(volume estimé : 22m³)

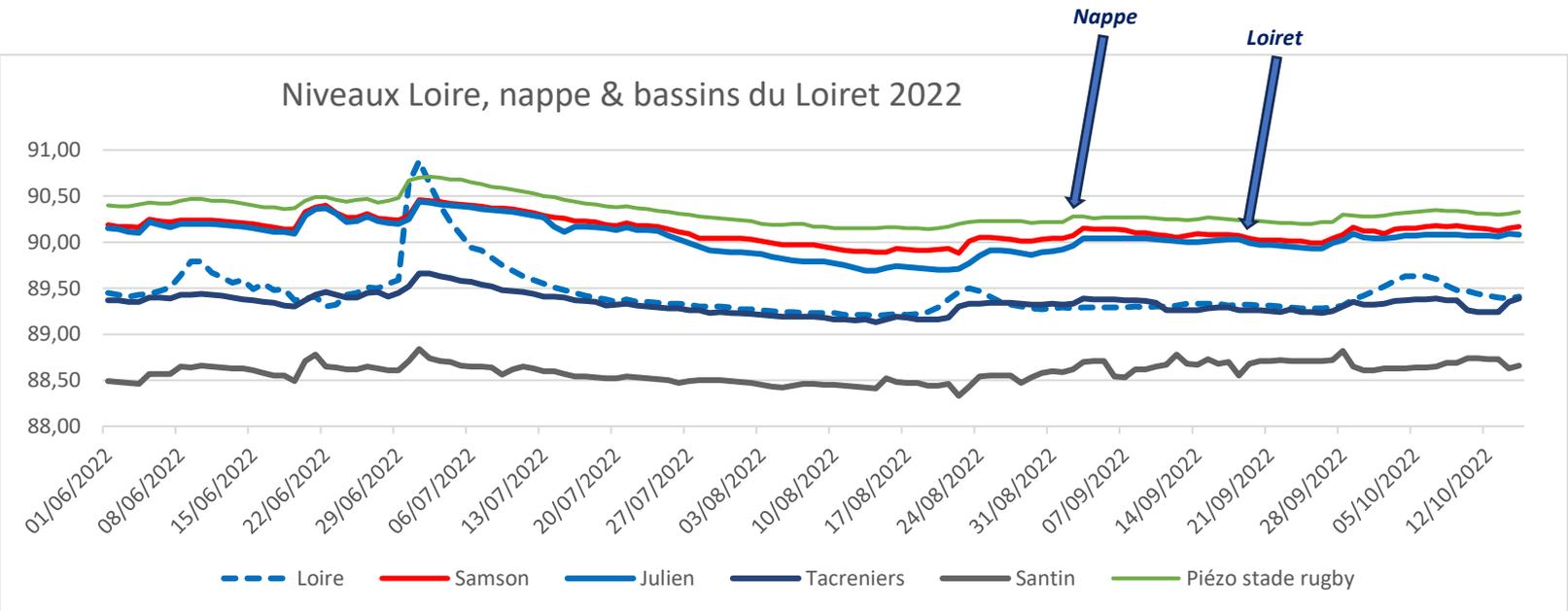
3 mois d'utilisation sur St Samson et
Paul Foret 1 et 2

Le piégeage : 45 ragondins et rat musqués capturés sur l'année 2023
2 castors capturés et relâchés

A photograph of a river with green water and lush vegetation on the banks. The water is a vibrant green color, and the surrounding vegetation is dense and green. The text "Le Loiret, un site à protéger" is overlaid in white on the center of the image.

Le Loiret, un site à protéger

Le Loiret dépend de la nappe ...et inversement



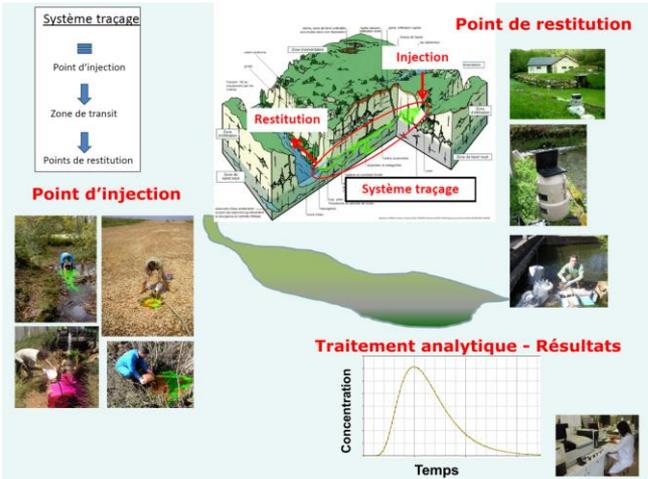
(Source: BRGM, DREAL, ASRL)

Le projet de recherche CENARI-O, financé par la Région Centre Val de Loire et porté par le BRGM, a confirmé encore récemment (5/10/2023) l'interdépendance du Loiret et de la nappe.

De la Loire au Loiret... Méthode traçages

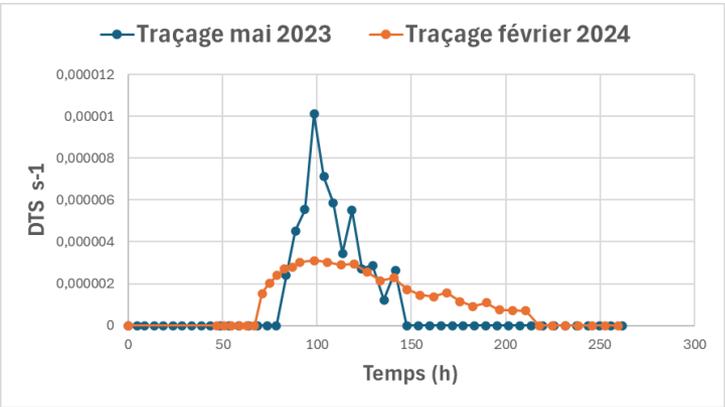


Traçage pertes de l'étang de Mauver - source du Bouillon



Injection 1 : 25/05/2023 à 15h45
1500 g de sulforhodamine B
Débit : 460 l/s

Injection 2 : 05/02/2024 à 15h45
2000 g de sulforhodamine B
Débit : 702 l/s



Injection 1 :
Temps moyen de séjour : 108 h
Vitesse apparente : 106 m/h
% restitution : 0,79

Injection 2 :
Temps moyen de séjour : 126 h
Vitesse apparente : 91 m/h
% restitution : 5,69

Rappel : l'eau coule vers le bas Oui, mais...


 12 Rue Brandaube Keller
 BP 1207
 45300 ORLÈANS CEDEX 2
 TEL : 02 38 51 21 15
 Email : info@axis-conseils.com
 WWW.AXIS-CONSEILS.COM



Levé au Bouillon (Source du Loiret) :

XYZ du fond: X = 1 620 470.99
 Y = 7 183 910.11
 Z = 89.83

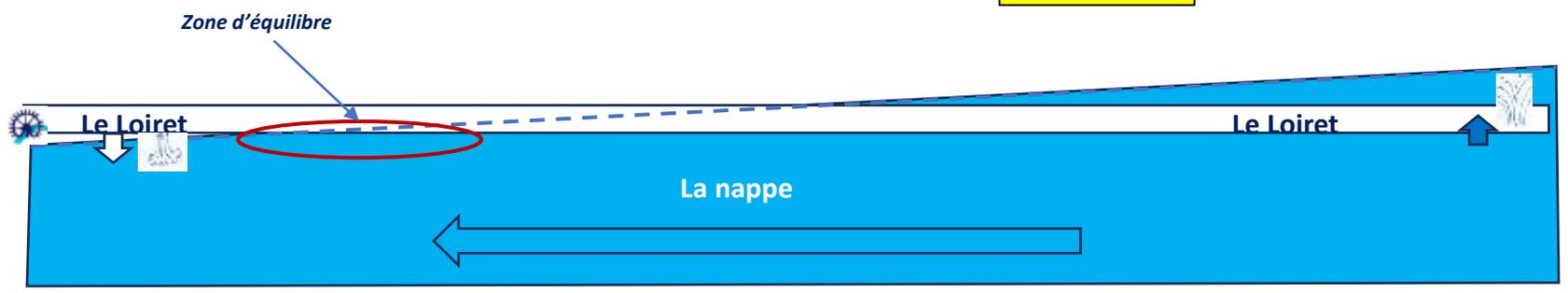
XYZ du Niveau d'eau
 levé le 18/12/2017 à 10h: X = 1 620 470.96
 Y = 7 183 910.14
 Z = 90.55

XY : Lambert 93 - CC48
 Z : IGN 69



Sans l'apport d'eau de la nappe, le Loiret ne coulerait pas !

0 < Pente d'eau < 5 à 10cm

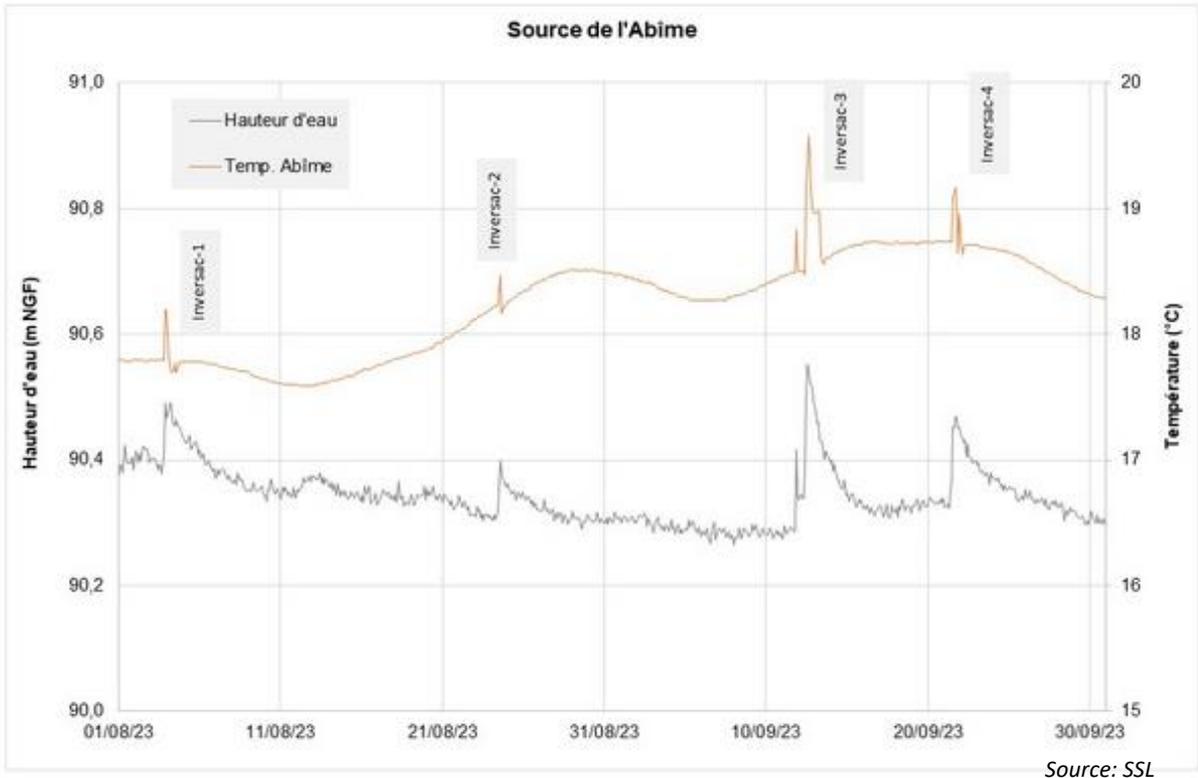


La nappe n'est pas une masse d'eau homogène, elle circule à l'intérieur d'une multitude de conduits creusés dans le calcaire.

Et pour complexifier un peu plus ce système, il y a aussi les précipitations, le Dhuy et les prélèvements, ainsi que les phénomènes de siphon et de dénoisement dans le karst...

En étiage, l'écoulement du Loiret est particulièrement faible

Et le risque d'inversac important

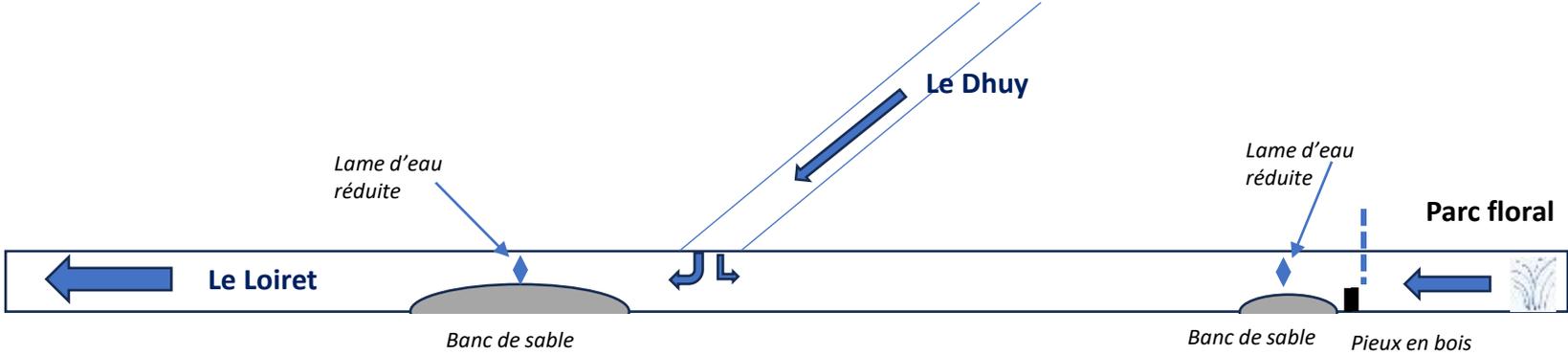


En période estivale, la charge hydraulique de débordement des sources du parc floral est faible. Les variations de la cote hydraulique du Dhuy impactent alors directement les sources.

Les inversacs peuvent potentiellement conduire à une pollution de la nappe dans le périmètre des captages d'eau potable.

Les obstacles à l'écoulement sont multiples

Et augmentent le risque de pollution...



Plus le Dhuy est ralenti à l'aval, plus sa hauteur d'eau augmente en favorisant le reflux vers les sources du parc floral.

Plus le volume d'eau est réduit entre la source et la confluence du Dhuy, plus le risque de reflux du Dhuy vers les sources est important.

**« L'exutoire pluvial près de la STEP d'Orléans la Source constitue la source de pollution la plus importante du Dhuy »
(dixit Métropole 13/02/2024)**

Les obstacles... illustration



Lessivage des allées du parc floral 06/05/2021

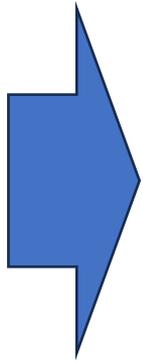


Banc de sable en sortie du parc 16/09/2020



Poteaux de l'ancienne passerelle 17/04/2019

Ecoulement difficile, ensablement, risque d'inversac, de pollution...



L'ASRL :

- refuse tout rétrécissement du Loiret**
- demande l'enlèvement des pieux en bois**
- demande l'extraction des bancs de sable**
- Le ralentissement dynamique du Dhuy**

Le Loiret fait partie de notre patrimoine, il faut le préserver !

02 Avril 2024



Intervention Eau d'Orléans Métropole
Point sur l'assainissement collectif et non collectif

Olivet

Saint-Mesmin

l'eau
D'ORLÉANS MÉTROPOLE

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



Un entretien régulier du réseau d'assainissement

Nom du sous bassin versant	Linéaire amont	Commune	Linéaire curé sur le sur le contrat 2016 - 2023	Pourcentage (%)
BAC	2930	OLIVET	3031,04	103%
IMPASSE BEAUVOIR	3317	OLIVET	5496,68	166%
GENERAL DE GAULLE	734	OLIVET	752,18	102%
PONT COTELLE	2795	OLIVET	1762,77	63%
PONT COTELLE	1569	ORLEANS	2135,44	136%
SAINTE SAMSON	7273	OLIVET	9662,10	113%
PONT BOUCHET	20	OLIVET	0	0%
ELDORADO	NC	OLIVET	13401,71	/
PRESQU'ILE	6007	OLIVET	5096,99	85%
ALLEE DES VILLAS	NC	OLIVET	1043	88%
PONT DE LA PIE	4510	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	5447,11	121%
EGLISE	1508	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	2218,3	147%
VASLINS	4514	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	4185,71	93%
BEL AIR	8335	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN	32573,66	/
SAINTE SANTIEN	10409	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN		/
TACRENIER	144	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN	294,06	204%

➤ Plus de 87 km de réseaux curés sur 8 ans

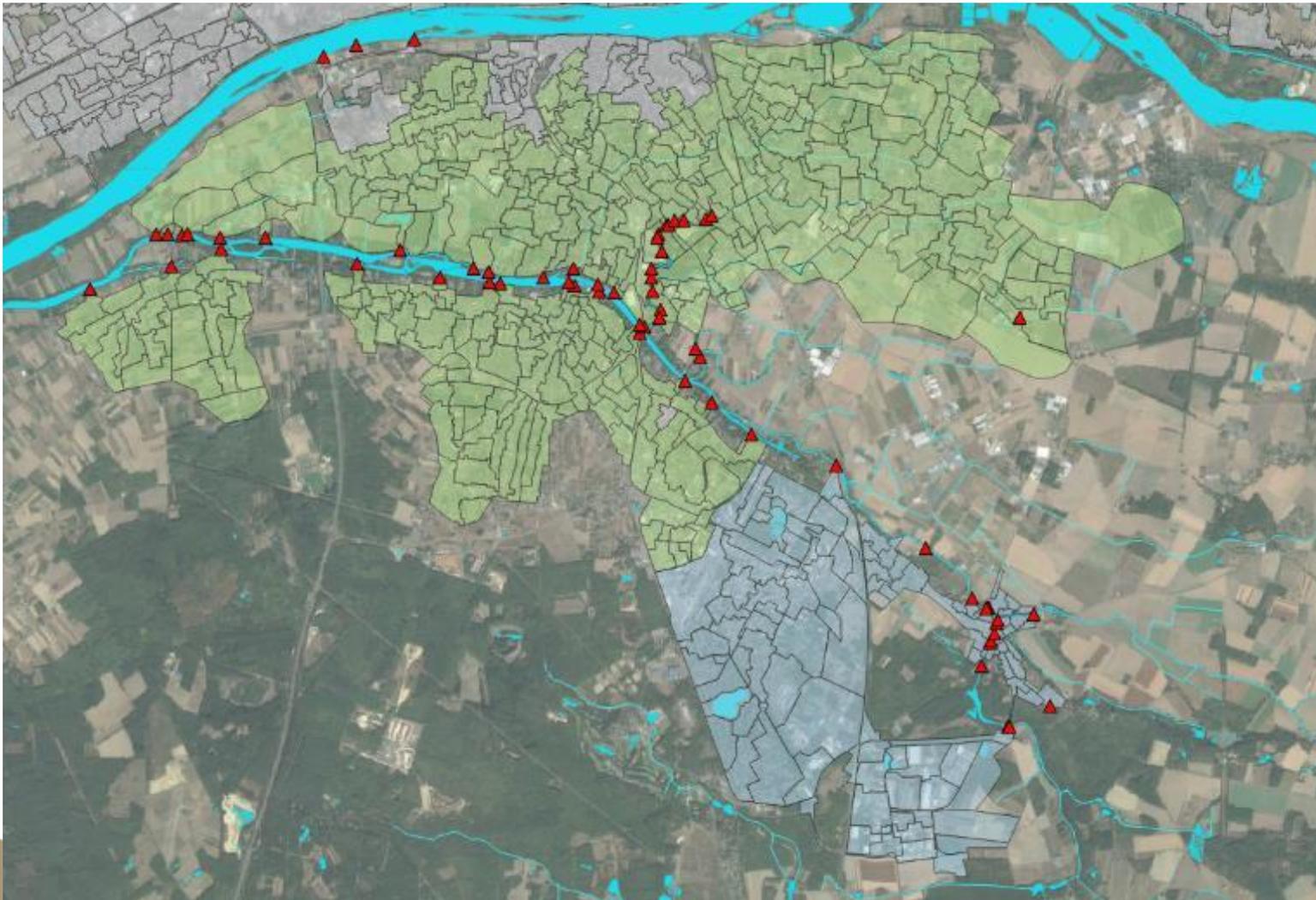
Un entretien régulier des ouvrages d'assainissement

Sous Bassin versant	Nom de l'ouvrage	Linéaire amont	Commune	Nombre de curage sur le contrat 2017 - 2023	Moyenne de curage(Tonnes)	Ratio (T/km)
BAC	DESSABLEUR DESHUILEUR BAC(Olivet)	2930	OLIVET	4	13	4,51
IMPASSE BEAUVOIR	DESSABLEUR DESHUILEUR IMPASSE BEAUVOIR	3317	OLIVET	3	15	4,50
GENERAL DE GAULLE	DESSABLEUR DESHUILEUR GENERAL DE GAULLE	734	OLIVET	4	11	14,75
PONT COTELLE	DESSABLEUR DESHUILEUR PONT COTELLE (Orléans)	1569	ORLEANS	3	13	4,88
PONT COTELLE	DESSABLEUR DESHUILEUR PONT COTELLE (Olivet)	2795	OLIVET	3	14	4,88
SAINT SAMSON	DESSABLEUR DESHUILEUR SAINT SAMSON(Olivet)	7273	OLIVET	4	7	0,90
PONT BOUCHET	DESSABLEUR PONT BOUCHET	20	OLIVET	3	1	69,67
ELDORADO	DESSABLEUR ELDORADO (Olivet)		OLIVET	4	32	0,47
PRESQU'ILE	DESSABLEUR PRESQU'ILE (Olivet)	6007	OLIVET	3	41	6,80
ALLEE DES VILLAS	DESSABLEUR DESHUILEUR ALLEE DES VILLAS (Olivet)	NC	OLIVET	1	15	/
PONT DE LA PIE	DESSABLEUR DESHUILEUR PONT DE LA PIE (St Hilaire St Mesmin)	4510	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	3	3	0,61
EGLISE	DESSABLEUR DESHUILEUR EGLISE (St Hilaire St Mesmin)	1508	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	4	9	5,92
VASLINS	DESSABLEUR DESHUILEUR VASLINS (St Hilaire St Mesmin)	4514	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	4	9	2,04
BEL AIR	DESSABLEUR DESHUILEUR BEL AIR (St Pryvé Saint Mesmin)	8335	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN	1	123	14,78
SAINT SANTIN	DESSABLEUR DESHUILEUR SAINT SANTIN (St Pryvé St Mesmin)	10409	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN	4	26	2,51
TACRENIER	DESSABLEUR DESHUILEUR TACRENIER(Saint Pryvé Saint Mesmin)	144	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN	4	5	32,36

➤ **52 nettoyages de dessableur**

➤ **337 T de déchets curés sur 8 ans**

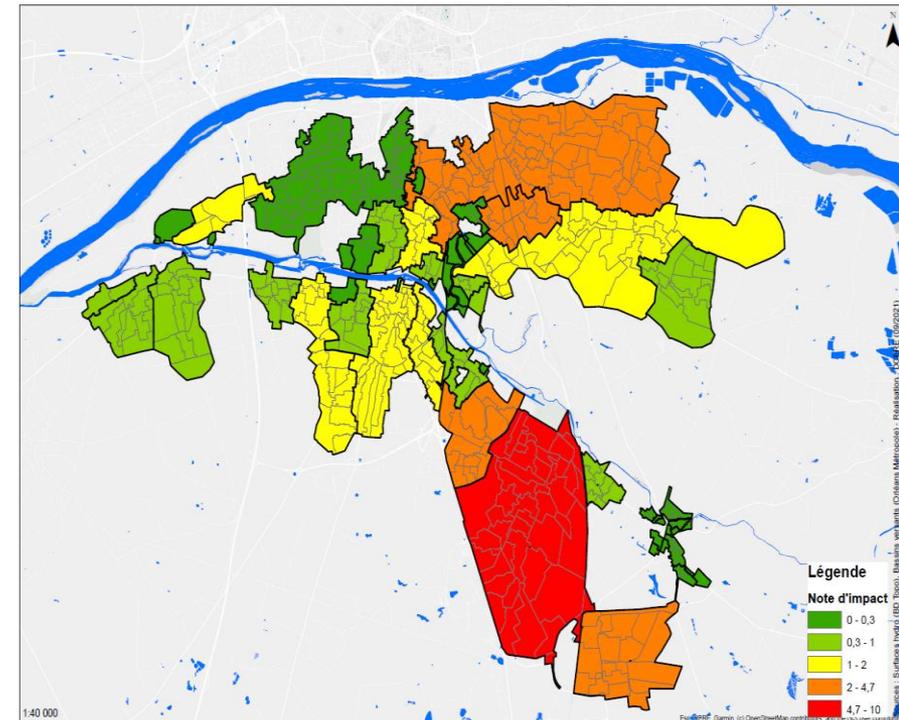
Les rejets pluviaux : de nombreux exutoires à surveiller



Impact des bassins versants pluviaux sur les cours d'eau

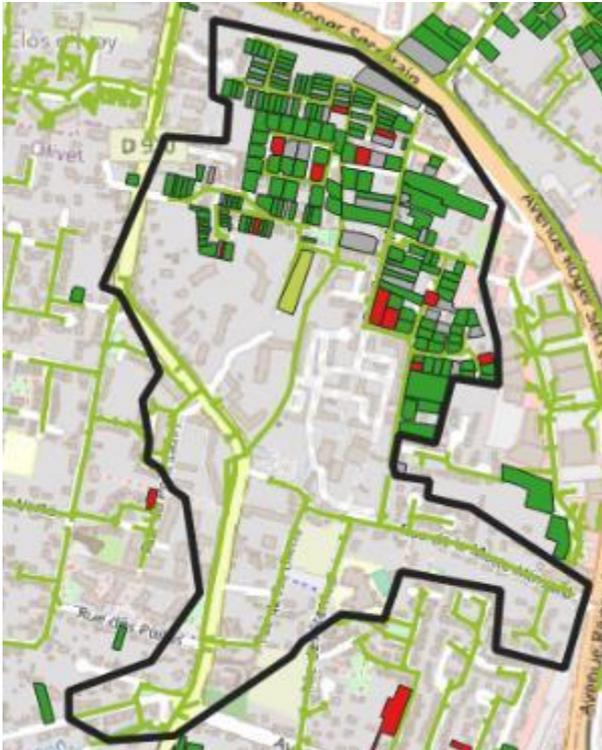
Plans d'actions associés pour améliorer la qualité du Dhuy et du Loiret :

- **Optimisation des ouvrages existants**
 - Adaptation des surverses en amont d'ouvrages de traitement pour capter la pluie mensuelle ou assurer de meilleurs rendements au-delà de la mensuelle (Ouvrages du Parc Expo, et du Parc Floral)
 - Favoriser les écoulements à l'aval de l'exutoire des Montées dans le fossé menant au Bras des Montées
- **Création/réhabilitation d'ouvrages**
 - Réhabilitation du dessableur de l'Eldorado
- **Diminution des surfaces de ruissellement (mise en application du zonage Eaux Pluviales) sur l'ensemble du territoire en priorisant les bassins versants les plus impactant. Travail notamment sur la commune de Saint-Jean-Le-Blanc**



Les contrôles de conformité chez les usagers

Recherche de non-conformité sur le bassin versant Presqu'île (Bras du Couasnon)



Objectif : Contrôler les raccordements chez les usagers en domaine privé des eaux usées et des eaux pluviales notamment avec les apports de pollution sur le bras du Couasnon

Résultats :

Campagne d'enquête réalisée en 2021-2022.
200 Equivalent-Habitants mal raccordés

Avancement :

- Des travaux qui ont bien avancé en fin d'année 2023 (2/3 des non conformités traitées)
- Des actions à poursuivre (relance des non conformes)

Les contrôles de conformité chez les usagers

Recherche de non-conformité sur le bassin versant Amont

Objectif : Arrêter les rejets d'eaux usées dans l'eaux pluviales au niveau du dessableur de la Cale de l'Eldorado

Bilan de la situation actuelle :

- En 2023, 8 déversements en temps de pluie pour des cumuls > 20 mm
- En 2022, 5 déversements en temps de pluie pour des cumuls > 20 mm

Plan d'actions :

Réalisation d'une campagne de contrôle de conformité sur 2024-2026.
350 contrôles en cours sur la rive Sud d'Olivet (courriers de demande de visite envoyés en janvier)



**AG ASSOCIATION SYNDICALE DU
LOIRET**

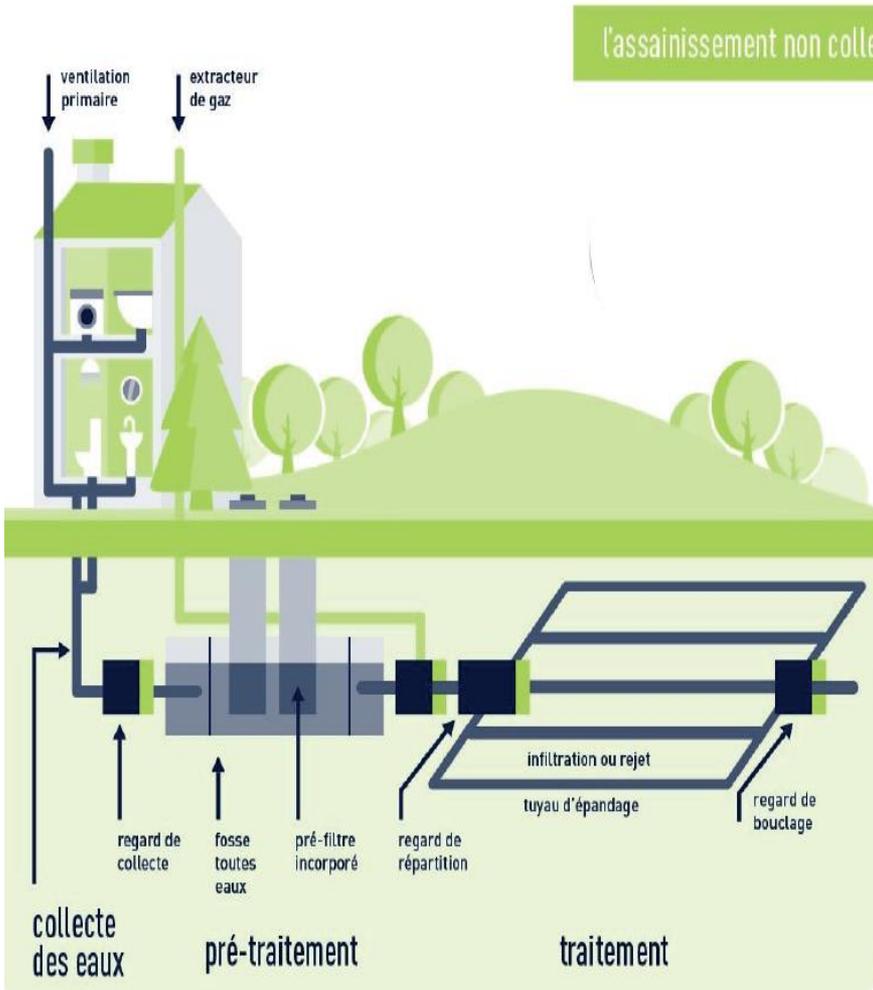
**LE SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF
(SPANC)**



Assainissement Non Collectif

L'eau que vous utilisez au quotidien pour la vaisselle, la lessive, les toilettes, doit être traitée avant de retourner au milieu naturel.

Les habitations doivent être raccordées à un dispositif d'assainissement des eaux usées : collectif ou non collectif



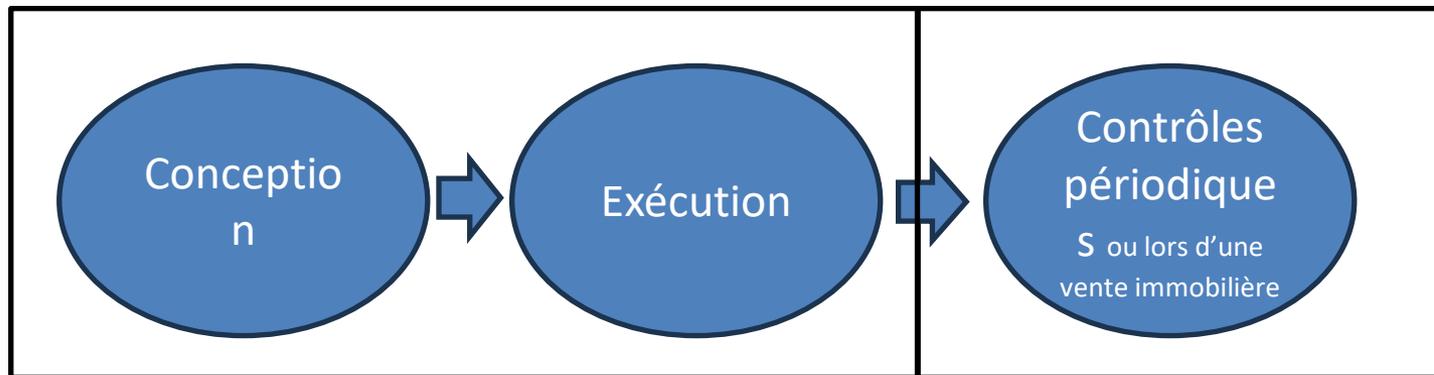
Le système d'assainissement non collectif est un système de traitement des eaux usées qui permet, d'assurer un traitement efficace de ces dernières.

Ces ouvrages contribuent à la **préservation de l'environnement.**

Vie d'une installation d'ANC

Installation neuve (ou réhabilitation)

Installation existante



Classement	Délai pour la prochaine vérification
Conforme Absence de non-conformité	10 ans
Non conforme sans risques	8 ans
Non conforme avec risques	4 ans
Absence d'installation	1 an

Le contrôle périodique : consiste à vérifier le bon fonctionnement des installations existantes afin d'éviter les dysfonctionnements et d'éliminer les sources de pollution.

Les points contrôlés

<<< L'état et la qualité des ouvrages

<<< L'évolution des ouvrages en place

<<< L'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse

<<< Le bon écoulement jusqu'au dispositif d'épuration

<<< Les prélèvements et analyses d'échantillons si nécessaire

Coûts des contrôles (HT) :

Eléments tarifaires	Valeur janvier 2024
Contrôles périodiques de bon fonctionnement	289,51 €
Contrôles de conception et d'implantation	239,53 €
Contrôles de bonne exécution	239,53 €
Contrôles diagnostic	289,51 €

Vie d'une installation d'ANC

Réalisation d'un guide à destination des usagers d'ANC (en cours):



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dans votre maison, l'eau que vous utilisez au quotidien pour la vaisselle, la lessive, les toilettes, doit être traitée avant de retourner au milieu naturel. Pour cela, les habitations doivent être raccordées à un dispositif d'assainissement des eaux usées. Les maisons individuelles non raccordées au réseau collectif doivent être équipées d'un système d'assainissement non collectif (appelé aussi communément fosse septique) conforme à la législation. L'assainissement non collectif est un système de traitement des eaux usées qui permet, d'assurer un traitement efficace de ces dernières. Ces ouvrages contribuent ainsi fortement à la préservation de notre environnement. La conception, l'installation et l'entretien de ceux-ci demandent organisation et cohérence. Orléans Métropole a la charge du service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur l'ensemble du territoire des 22 communes. Elle a confié celui-ci à SUEZ dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.



EN QUOI CONSISTENT LES CONTRÔLES ?

Le propriétaire d'une habitation équipée d'une installation d'assainissement non collectif est responsable de la conception et de l'implantation de cette installation ainsi que de la bonne exécution des travaux correspondants, qu'il s'agisse d'une création ou d'une réhabilitation. C'est le SPANC qui est chargé de vérifier la conception, l'implantation et la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées. Ce service assure aussi la vérification périodique du bon fonctionnement de ces installations. En conséquence, pour tout projet de construction ou de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif, le propriétaire doit faire valider son projet ainsi que la réalisation des travaux par le SPANC.

INSTALLATION NEUVE OU RÉHABILITATION

CONTRÔLE DE CONCEPTION

Le propriétaire doit déterminer le type d'installation et son dimensionnement puis soumettre son projet aux techniciens du SPANC pour validation. Pour cela, il doit remplir un formulaire de demande de mise en place de filière (RDV sur la page internet de SUEZ ou flasher le QR code) puis retourner ce dernier à SUEZ. Après étude du dossier, les techniciens de SUEZ examineront le projet proposé. Si l'avis est favorable, le propriétaire peut alors procéder aux travaux. En cas d'avis défavorable, le propriétaire doit faire une nouvelle proposition.

CONTRÔLE DE BONNE EXÉCUTION

Pendant la réalisation des travaux (et avant remblaiement), le propriétaire doit de nouveau prendre contact avec les techniciens du SPANC afin de procéder à un contrôle de bonne exécution en tranchée ouverte. Un technicien se déplacera sur site pour vérifier que la filière a bien été réalisée conformément au projet déposé.

INSTALLATION EXISTANTE

CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT

Le premier contrôle de bon fonctionnement consiste à effectuer un diagnostic des installations afin d'identifier les dysfonctionnements et les sources de pollution. Un contrôle périodique, réalisé sur les installations ayant fait l'objet d'un diagnostic préalable, permet de vérifier l'état de l'installation, et l'évolution de son fonctionnement dans le temps (identification des dysfonctionnements et des sources de pollution).

- Les points contrôlés
 - L'état et la qualité des ouvrages
 - Évolution des ouvrages en place
 - L'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse
 - Le bon écoulement jusqu'au dispositif d'épuration
 - Les prélèvements et analyses d'échantillons si nécessaire

- La procédure
 - L'usager est prévenu par courrier dans lequel il lui est proposé une date de rendez-vous. Il dispose ensuite d'un délai de 15 jours pour prendre contact avec le SPANC afin de confirmer ou modifier le rendez-vous.

Une fois la date et l'heure du rendez-vous confirmées, l'usager doit préparer tous les documents qui seront utiles au contrôleur (certificat de la dernière vidange, note technique, plans...) et doit rendre accessible tous les ouvrages composant la filière d'assainissement.

La présence de l'occupant des lieux (ou de son représentant) est indispensable au moment du contrôle. L'absence ou rendez-vous donne lieu à une pénalité de frais de déplacement.

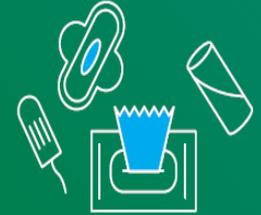
Le contrôle périodique des installations d'Assainissement Non Collectif est réalisé selon la périodicité suivante :

Classement	Délai pour la prochaine vérification
Conforme	10 ans
Absence de non-conformité	10 ans
Non conforme sans risques	8 ans
Non conforme sans risques	4 ans
Absence d'installation	1 an

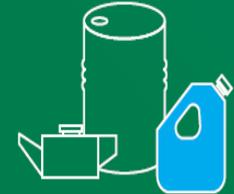
Ce délai dépend de plusieurs facteurs, de l'état de l'installation, si vous venez d'acquiescer le bien, etc... Le délai doit vous dépasser pour réhabiliter votre installation est précisé en conclusion du compte rendu du contrôle qui a été effectué sur celle-ci.

AYEZ LES BONS REFLEXES !

Ma fosse doit être maintenue en bon état de fonctionnement et doit être vidangée dès que le volume de boue devient trop important (les boues ne doivent pas dépasser 50% du volume utile du décanteur).



Jeter les lingettes, serviettes hygiéniques, rouleaux de papier toilettes dans une poubelle, jamais dans les toilettes !



Ramener les déchets polluants (huile de vidange, huile de friture, peinture, vernis, acides, ciment, plâtre, eau de javel...) à la déchetterie

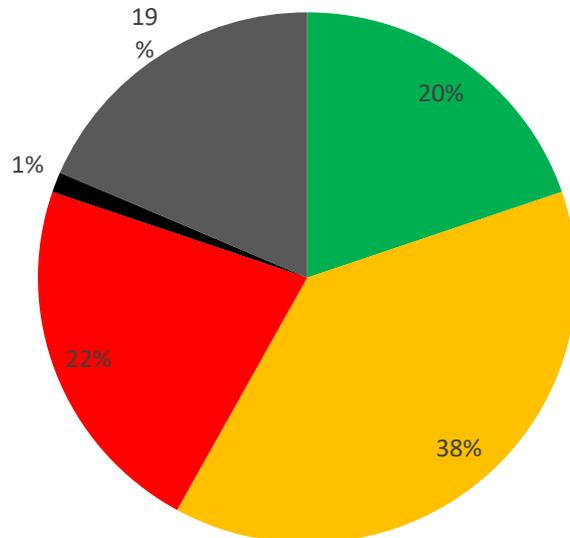


Rapporter les médicaments à la pharmacie

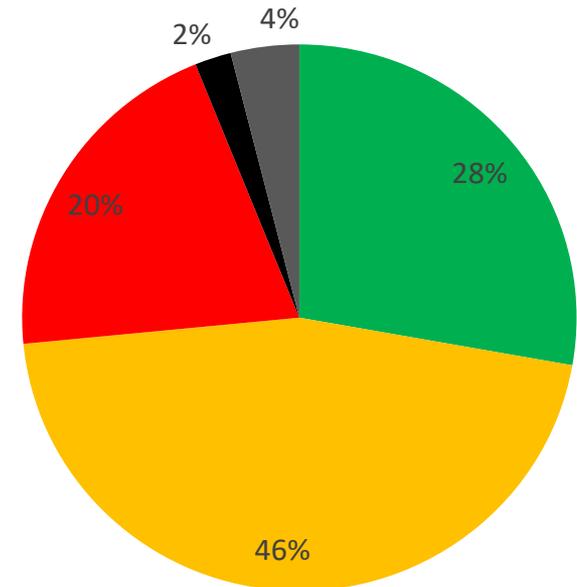
ANC autour du Loiret

- Nombre de sites ANC concernés (aux abords du Loiret – secteurs Olivet – Saint Pryvé Saint Mesmin et Saint Hilaire Saint Mesmin) : 162 ouvrages d'ANC
- En retard de contrôles périodiques >10ans (pas de réponse ou refus du propriétaire) : 49 ouvrages concernés
- **Bilan des conformités / non-conformités:**

Aux abords du Loiret – secteurs Olivet –
Saint Pryvé Saint Mesmin et Saint Hilaire
Saint Mesmin



Ensemble de la Métropole d'Orléans





Pour nous contacter

SUEZ - 26 rue de la Chaude Tuille - CS 31109
45001 Orléan

—
Horaires

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

—
06 79 71 32 93
spanc.orleansmetropole@suez.com



Infos, conseils, astuces

Rendez-vous sur la page du Service Public d'Assainissement
Non Collectif (SPANC) d'Orléans Métropole

www.orleans-metropole.fr

Merci de votre
attention

A decorative flourish consisting of three overlapping arches, centered above a horizontal line.

Rapport financier 2023

A decorative flourish consisting of three overlapping arches, centered below a horizontal line.

Compte administratif 2023

CA ASRL 2023	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE	120 434,80€	138 619,07€	18 184,27€
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT 2022		133 267,76€	133 267,76€
SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE 2022		25 798,15€	25 798,15€
RESULTAT CUMULE	120 434,80€	297 684,98€	177 250,18€

CA ASRL 2022	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE	120 983,12€	138 296,04€	17 312,92€
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT 2021		117 000,36€	117 000,36€
SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE 2021		24 752,63€	24 752,63€
RESULTAT CUMULE	120 983,12€	280 049,03€	159 065,91€

Budget 2024

Fonctionnement			
Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	Proposé
Charges	011	Charges à caractère générales	30 400 €
	012	Charges de personnel et frais assimilés	86 000 €
	023	Virement à la section investissement	25 000 €
	65	Autres charges de gestion courante	5 000 €
	67	Charges spécifiques	1 000 €
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	100 €
Produits	70	Produits des services, du domaine et ventes directes	137 500 €
	74	Dotations et participations	10 000 €
		Total Charges Fonctionnement	147 500 €
		Total Produits Fonctionnement	147 500 €

Investissement			
Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	Proposé
Charges	21	Immobilisation corporelle	25 000 €
Produits	021	Virement de la section fonctionnement	25 000 €
		Total Charges Investissement	25 000 €
		Total Produits Investissement	25 000 €

A decorative flourish consisting of three overlapping arches, centered on a horizontal line.

Objectifs 2024

A decorative flourish consisting of three overlapping arches, centered on a horizontal line.

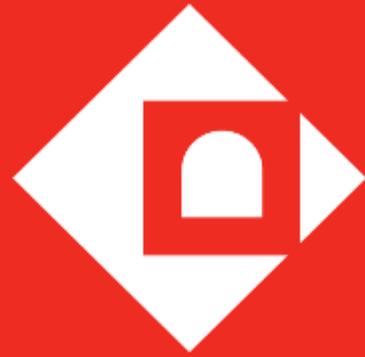
- Curage confluence du Dhuy
- Curage Parc Floral
- Curage du Couasnon
- Etude sur le Parc Floral
- Instrumentation

A decorative flourish consisting of three overlapping arches, centered above the title.

Questions diverses & Echanges

A decorative flourish consisting of three overlapping arches, centered below the title.

FONDATION



**DU
PATRIMOÏNE**

La Fondation du patrimoine

Organisme à but non lucratif, reconnu d'utilité publique,
premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine.

Sa priorité est la sauvegarde du patrimoine local, non protégé et en péril,
dans toute sa diversité : maisons, moulins, lieux de culte, etc.

Organisation en délégations régionales, départementales et territoriales

Portail du patrimoine : www.portailpatrimoine.fr

Collectes & Labels

Collectes : Aide aux collectivités dans l'organisation de collectes de fonds.

Labels : Le label de la Fondation du patrimoine valide l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé, bâti ou non (parcs et jardins), non protégé au titre des monuments historiques, ainsi que la qualité du programme des travaux envisagés.

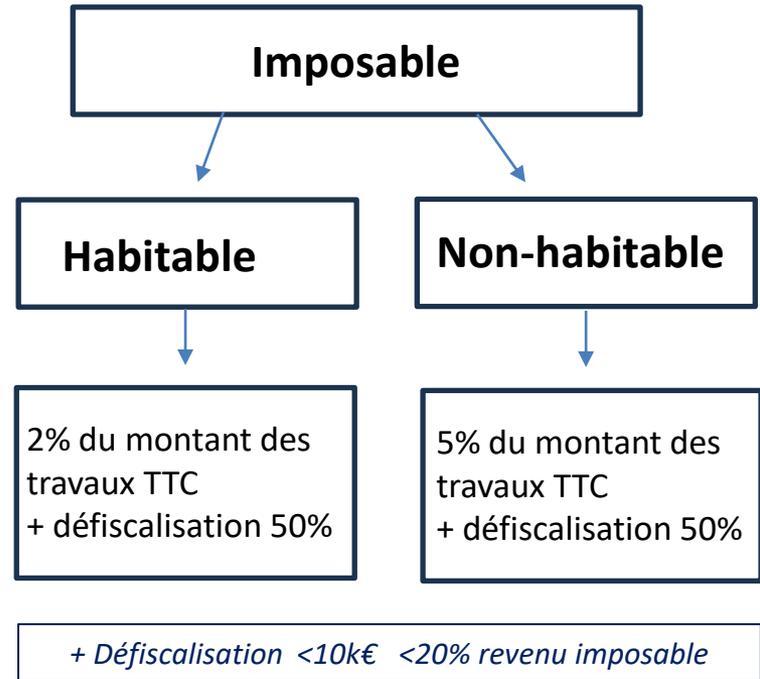
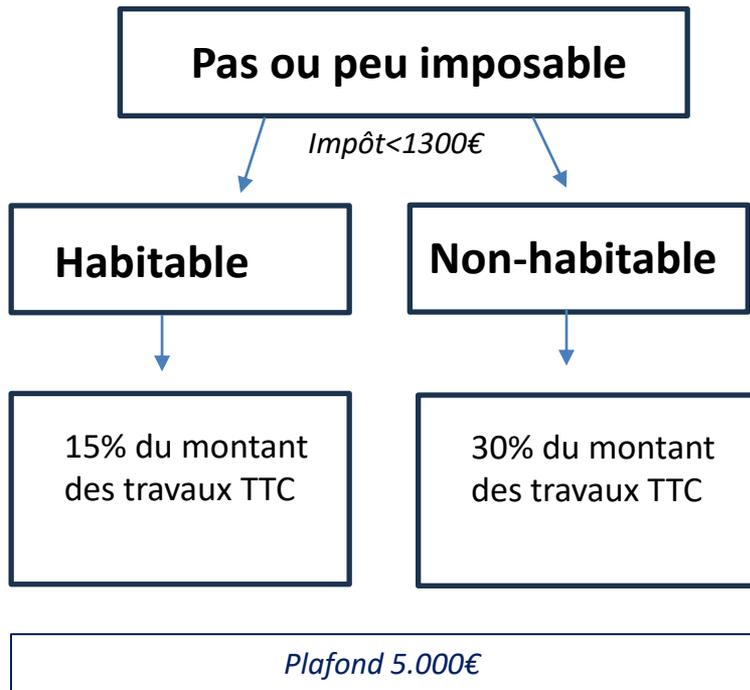
Fondation BERN : Sélection de projets spécifiques.

Validation
par l'ABF

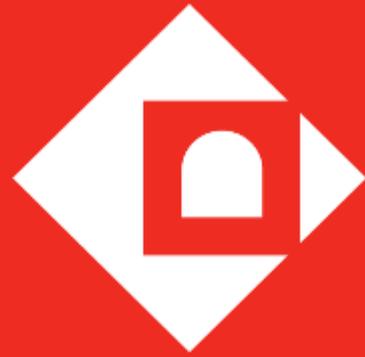
Labels : critères d'éligibilité du projet

- Localisation : <20.000 hab. ou SPR (Site Patrimonial Remarquable)
- Visibilité de la voie publique
- Intérêt patrimonial
- Avant démarrage des travaux

Les labels



FONDATION



**DU
PATRIMOÏNE**



Merci pour votre présence
et votre participation

Nous vous invitons à rester dans
la salle pour un pot